



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 14 octobre 2021  
Procès-verbal n°297**

Présent-e-s : M. Sylvain Fuser (président)  
M. Frédéric Bieri (vice-président)  
M. Didier Maison (secrétaire)  
Mme Magali Besse Giorgi  
Mme Deborah Brindley  
Mme Mitzi Carmona  
M. Stéphane Deléchat  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Eva Keiflin  
Mme Corinne Maison

Excusés : Mme Ana Ménétrety  
Mme Nina Rime  
M. Pierre Sutter

Absent : M. Mickael Batista da Silva

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire  
M. Cyril Baudin, adjoint  
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2021
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 15 septembre 2021 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjoints
5. Rapport de la commission Espaces publics et mobilité du 21 septembre 2021
6. Présentation du projet de budget 2022
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

**Le président** ouvre la séance à 19h30, excusant les absences de **Mmes Ménétrety et Rime** et de **M. Sutter**. Il souhaite la bienvenue à l'exécutif, ainsi qu'aux conseillers municipaux, particulièrement les nouveaux de cette législature, qui siègent pour la première fois dans la salle du Conseil municipal.

#### 1. **Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2021**

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2. **Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal**

**Le président** a reçu le 14 septembre 2021 un courrier de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat en charge du Département de la cohésion sociale, concernant la modification de la loi sur l'administration des communes, qui porte sur la possibilité de disposer de membres suppléants dans les conseils municipaux. Ce sujet a déjà été discuté à plusieurs reprises au sein du Conseil municipal, qui n'avait pas souhaité adopter cette possibilité. Consulté par vote indicatif, le Conseil municipal confirme ne pas souhaiter procéder à une modification de son règlement pour introduire la possibilité d'introduire des membres suppléants.

**Le président** attire l'attention des conseillers municipaux sur les modifications de l'échéancier, soit la réalisation des WC pour les personnes à mobilité réduite à l'école et le retour en commission des deux autres sujets (éclairage et enrobé bitumineux de l'école).

**Le président** annonce qu'une séance de la commission des finances aura lieu lundi 18 octobre. Il a constaté que certaines commissions ne se sont jamais réunies et demande aux présidents concernés de prévoir des séances de travail.

#### 3. **Décision de l'AG de l'ACG du 15 septembre 2021 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux**

Les conseillers municipaux prennent connaissance de la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaine (SIRH) destiné aux 44 communes membres. Le Conseil municipal n'exerce pas son droit d'opposition à cette décision.

#### 4. **Communications du maire et des adjoints**

**M. Mottet** fait savoir :

- qu'un président ou une présidente et son remplaçant ou sa remplaçante, ainsi qu'un vice-président ou vice-présidente et son remplaçant ou sa remplaçante doivent être désignés pour les opérations électorales 2022. **M. Fuser** s'est d'ores et déjà proposé pour la présidence et **Mme Besse Giorgi** comme suppléante du vice-président. **M. Bieri** manifeste son intérêt pour le poste de remplaçant du président. **Mme Maison** se propose pour le poste de vice-présidente.
- que le compte rendu administratif 2020 est désormais édité, disponible sur le site internet de la commune. Un exemplaire papier est remis à chaque conseiller municipal. **M. Mottet** remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce document, qui contient beaucoup d'informations et de statistiques utiles.
- que le repas du Conseil municipal aura lieu le jeudi 16 décembre.
- que l'exécutif a récemment rencontré M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat en charge du Département de la cohésion sociale. L'exécutif a profité de cette occasion pour lui demander de relancer le Conseil d'Etat quant au processus d'adoption des 3 PLQ. Le dernier courrier envoyé à ce sujet date du 1<sup>er</sup> juin et aucun accusé de réception n'a été envoyé de la part de son destinataire, M. Antonio Hodgers, ce que **M. Fuser** considère cette inaction comme un manque de respect envers les autorités de la commune d'Avully.

#### M. Baudin indique :

- que divers travaux ont été effectués cet été dans le groupe scolaire, ainsi que du mobilier acquis, soit : remplacement de 12 tapis de jeux, fournitures de cadres-bois et terreaux pour l'installation de carrés potagers, acquisition d'une chaise d'enseignant, d'une table, de 16 nouveaux pupitres et de 11 nouvelles chaises d'élèves ; transformation du WC enseignants du rez-de-chaussée pour en faire un WC accessible aux personnes à mobilité réduite, laquelle a nécessité des travaux de maçonnerie : carrelage, peinture, sanitaire, menuiserie et électricité ; remplacement des 26 robinets dans les WC enfants par des modèles à poussoir ; rénovation des installations de recks (barres fixes) dans la salle de gym ; remplacement d'une nourrice pour l'alimentation en eau de la piscine et réfection des joints de carrelage à l'intérieur du bassin de nage ; déplacement d'un défibrillateur pour qu'il soit accessible depuis l'extérieur et divers petits travaux (création d'une petite bibliothèque, petites réparations de fenêtres et tables). Le total des travaux effectués et des acquisitions se monte à CHF 98'450.-. Durant les vacances d'automne, le remplacement de la barrière en bois séparant le chemin des écoliers du chemin des Meurons, ainsi que le remplacement des luminaires extérieurs (pour autant que l'électricien reçoive les fournitures d'ici-là) seront effectués.
- qu'une séance de la commission culture, sport et loisirs est à agender.

#### M. Dethiollaz informe :

- qu'une étude en vue de réaliser l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées de la zone, Bachères a été confiée au bureau CSD. Son coût est de CHF 15'000.-. Elle vient en complément du projet de chauffage à distance.
- que le *Clean Up Day* du 18 septembre a été un succès. Près de 150 personnes y ont participé et plus de 200 kg de déchets ont été récoltés. Les associations communales ont bien joué le jeu et **M. Dethiollaz** les remercie, ainsi que les conseillers municipaux qui ont pris part à l'événement. L'édition 2022 aura lieu le 17 septembre.
- que le Mérite d'Avully ne sera pas attribué cette année, car aucune candidature n'a été reçue dans les délais. L'exécutif fera en sorte de soigner la communication autour de ce prix.
- que des travaux liés à la fibre optique de Swisscom sont en cours sur le territoire communal.
- qu'il a eu rendez-vous avec l'Office cantonal des transports au sujet des panneaux de circulation, de la limitation de vitesse à 30 km/h devant l'école et d'autres points abordés en matière de circulation. Avec le transfert de compétences du réseau non structurant du canton aux communes, tous ces points sont désormais sous la responsabilité de l'exécutif qui prépare un dossier complet.
- qu'une soirée réservée aux nouveaux citoyens et aux jeunes atteignant la majorité aura lieu le 25 novembre, sous un format plus simple que prévu en raison des mesures sanitaires.
- qu'une séance de la commission des espaces publics et de la mobilité devrait être planifiée début 2022.
- qu'il a relancé les SIG en intervenant directement auprès du directeur général, à propos de l'installation d'une borne de recharge électrique à la route d'Epeisses, en discussion depuis 3 ans. Il vient de recevoir un courrier électronique l'informant que la demande d'autorisation a été déposée cette semaine.
- qu'un courrier a été adressé en septembre au nom des 7 communes de la Champagne à la direction du Département de la sécurité de la population et de la santé, avec copie à M. Poggia, proposant une vaccination mobile. Ni accusé de réception, ni réponse n'ont été reçues à ce jour. **M. Dethiollaz** a toutefois été contacté par une personne chargée de communication dudit département, qui lui a demandé plus de précisions et qui devait reprendre contact avec lui, ce qui n'a pas été fait. Un article sera publié dans la Tribune de Genève de demain. **M. Fuser** estime que plusieurs points qui viennent d'être mentionnés soulignent une certaine incapacité de fonctionnement du Canton de Genève.

## 5. Rapport de la commission Espaces publics et mobilité du 21 septembre 2021

Mme Jendoubi, présidente de la commission Espaces publics et mobilité, relève les points principaux abordés lors de la séance du 21 septembre, qui a réuni également les membres de la commission des routes, emplacements communaux et traitement des déchets de Cartigny. La séance a porté sur la question du pont d'Eaumorte, situé à cheval sur les communes d'Avully et de Cartigny. Suite à la chute d'un arbre qui a causé des dégâts, le pont a été fermé à la circulation pour des questions de sécurité, restant accessible uniquement aux cyclistes et aux piétons. Un mandat d'étude a été confié à un bureau d'ingénieurs dans le but d'effectuer un constat de l'état de ce pont. Après avoir constaté un certain nombre d'éléments, le bureau d'ingénieurs a présenté trois options, soit : 1. démolition et reconstruction d'une passerelle, option que l'Etat refuserait probablement, le pont étant considéré d'intérêt régional et se situant à la limite d'une zone protégée ; 2. réparation du pont pour l'ouvrir aux petits véhicules, pour un montant estimé à CHF 250'000.- ; 3. réparation du pont pour une utilisation par les piétons et cyclistes uniquement, pour un montant d'environ CHF 150'000.-. Une discussion a eu lieu sur le fait que le pont est régulièrement emprunté par des véhicules agricoles afin d'éviter la route de Chancy et qu'une ouverture à ce type de véhicules plus lourds impliquerait un coût de réfection plus élevé. A l'unanimité, les deux commissions recommandent d'accepter un crédit d'études d'un montant de CHF 30'000.-, soit CHF 15'000.- par commune, qui apportera des éléments supplémentaires en vue de la décision sur un éventuel accès du pont aux véhicules agricoles. M. Dethiollaz précise que le Conseil municipal de Cartigny a accepté le montant de CHF 15'000.-, pour lequel il n'y a pas de crédit complémentaire à demander et qui peut être pris sur le budget de fonctionnement de cette année. Lorsque l'étude aura été réalisée, une séance de commission sera convoquée pour étudier les propositions du bureau d'ingénieurs.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux acceptent le crédit d'étude pour un montant de CHF 15'000.-.

## 6. Présentation du projet de budget 2022

M. Mottet présente le projet de budget 2022 :

### GENERALITES

*Selon l'article 104, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, « Le budget de fonctionnement d'une commune doit être équilibré ». C'est à partir de ce principe légal que l'exécutif a travaillé à l'élaboration du projet de budget 2022 qui vous est soumis aujourd'hui. Même si son article 131 permet, jusqu'en 2024, de déroger à cette disposition, il nous est apparu qu'après 2 budgets fortement déficitaires, il était important de ne pas vivre avec un déséquilibre qui pourrait devenir structurel. J'avais d'ailleurs mentionné dans mon message il y a une année que nous n'avions nullement l'intention de laisser filer une situation déficitaire. Ce d'autant que le niveau des amortissements étant très faible, notre capacité à faire face à de nouveaux et indispensables investissements pourrait être fortement péjorée.*

*Cet exercice a été, il est vrai, grandement facilité par l'apport, issu de la péréquation intercommunale, de Frs 400'000.- supplémentaire par rapport à l'année précédente.*

### CHARGES

*Globalement, les charges augmentent dans une proportion très contenue (moins de 1%). Cela malgré l'explosion des ressources consacrées à :*

- *la Fas'e (+31% pour le Jardin Robinson, de Frs 160'000.- à Frs 210'000 et + 32 %, de Frs 20'000.- à Frs 26'500.- pour les TSHM/Bupp)*
- *au GIAP (+ 12%, de Frs 196'000.- à Frs 219'00.-)*
- *la crèche d'Aire-la-Ville, par l'acquisition par la commune de 4 places de crèches (+ Frs 172'000.-)*
- *la garderie les Hérissons (+ Frs 11'500.- soit + 11.5%)*

### DU CÔTÉ DES REVENUS

*Comme mentionné ci-dessus, la péréquation intercommunale joue les sauveurs cette année. Elle permet de compenser les augmentations décrites ainsi qu'une baisse présumée des recettes fiscales des personnes physiques de Frs 170'000.- soit 7%. Le fort ralentissement de l'activité économique, dû à la crise sanitaire, ne semble pas avoir (encore) impacté profondément les recettes des personnes morales, qui se traduisent, pour Avully, avant tout à travers les mécanismes péréquatifs.*

## **PERSPECTIVES FUTURES**

*Les impacts de la crise sanitaire sur la fiscalité des entreprises vont très certainement influencer les recettes futures.*

*D'autres défis attendent la commune, notamment en termes d'investissements, qui seront nécessaires pour répondre aux attentes de la population et aux exigences en matière de transition énergétiques. Comme déjà mentionné pour le budget 2021, les reports programmés des charges du canton sur les communes, le nouveau groupement intercommunal du SIS vont également impacter les budgets futurs. Ceux-ci verront la marge de manœuvre communale se retreindre de plus en plus, tant les charges dynamiques et de transfert prennent une importance primordiale. L'autonomie communale, ainsi que le principe de solidarité entre communes riches et pauvres, qui prévalent encore, sont des acquis clairement remis en question aujourd'hui et qui sont, selon moi, très inquiétants.*

*Pour conclure, j'appelle de mes vœux à ce que les travaux de votre Conseil soient menés dans le même état d'esprit que celui qui a prévalu avec mes 2 collègues : adaptation et rigueur. Pour ce faire, la commission des finances du 18 octobre pourra compter sur nos explications détaillées.*

### **7. Questions orales / écrites**

**Le président** n'a pas reçu de question écrite et aucune question orale n'est soulevée.

### **8. Divers**

**M. Bieri** a apprécié la réunion qui a été organisée le 2 octobre par l'exécutif et le commandant de la compagnie de sapeurs-pompiers pour son départ à la retraite en tant que commandant de la compagnie et celui de son remplaçant. Il remercie **M. Gandolfo** pour la qualité de l'article qu'il a écrit pour le journal communal avec l'aide de l'administration. Il a été touché par le discours de **M. Mottet** et de **M. Dethiollaz** et les en remercie vivement.

La séance est levée à 20h10.

Questions du public

Le Président

Le Secrétaire